

Négociations sur le climat à Accra: Compte rendu de la délégation du réseau «Climat & Développement»

Les délégués des Parties à la Convention Climat se sont rencontrés à Accra au Ghana du 21 au 27 août 2008 pour la troisième session du Groupe de travail ad-Hoc sur l'action coopérative à long terme (AWG-LCA 3) et la première partie du Groupe de travail ad-hoc sur les futurs engagements des Parties Annexe I sous le Protocole de Kyoto (AWG-KP 6). Les pourparlers sur le climat à Accra constituent une continuité à la série de réunions devant déboucher à Copenhague en décembre 2009 (date butoir), à un accord pour l'après 2012 remplaçant le Protocole de Kyoto.

Pour le AWG-LCA, l'objectif principal à Accra consistait à continuer les échanges d'idées et à clarifier les éléments clés du Plan d'Action de Bali (décision 1/CP.13), incluant une « vision commune pour l'action coopérative à long terme » sur la mitigation, l'adaptation, le transfert de technologies et les finances. Deux ateliers ont eu lieu: l'un sur les approches sectorielles coopératives et les actions spécifiques aux secteurs, le second sur les politiques incitatives relatives à la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation dans les pays en développement (REDD), le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et la mise en valeur des stocks de carbone.

Le AWG-KP, établi en 2005 dans le cadre des engagements des pays de l'Annexe I pour l'après 2012 sous le Protocole de Kyoto (PK), s'est focalisé à Accra sur les moyens des pays Annexe I leur permettant d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. Les délégués s'étaient penchés aussi sur les mécanismes de flexibilité, le changement d'affectation des terres et foresterie (LULUCF). Les Parties avaient aussi discuté de questions diverses comme les gaz à effet de serre, les secteurs et les catégories de sources de Gaz à Effet de Serre (GES), les approches ciblant les émissions sectorielles, les questions méthodologiques ainsi que les effets collatéraux des mesures.

Conclusions du AWG-KP

Les mécanismes de flexibilité

Les discussions sur ce point s'étaient focalisées sur les voies et moyens disponibles aux pays Annexe I d'atteindre leurs objectifs de réduction de GES. Les propositions des Parties furent classées en deux groupes: le premier contient les propositions qui présentent un impact majeur ou mineur sur les efforts de réduction de GES. Le second groupe contient les propositions qui nécessitent un amendement du PK. Les Parties n'étaient pas rentré dans les détails des discussions sur de possibles améliorations des mécanismes de flexibilité mais s'étaient entendu sur le fait qu'un approfondissement futur des propositions était nécessaire afin d'assurer une compréhension commune.

Usage des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Dans le groupe de contact et lors des consultations informelles, les Parties se sont focalisées sur les méthodologies de comptabilisation pour la gestion des forêts sous l'article 3.4 de la Convention avec un accord selon lequel d'autres activités non liées à la gestion des forêts pourraient être prises en compte. Les Parties avaient fait des présentations explicatives sur différentes options méthodologiques et commencé à explorer leurs forces et faiblesses avant de proposer un draft d'annexes comprenant quatre options possibles à considérer:

- Brut-net: comptabilisation sur la base de quantité de GES réellement soustrait de l'atmosphère;
- Net-net: comptabilisation sur la base de la séquestration nette par la forêt avec une année ou une période de référence de base;
- Comptabilisation sur la base de lignes de référence innovatrices et,
- Comptabilisation basée sur la totalité des flux du carbone (émissions et séquestration par les sols et les arbres)

Gaz à effet de serre, secteurs et catégories de sources

L'Australie a suggéré la différenciation suivante à propos des GES: Ceux sur lesquels on dispose suffisamment d'information pour qu'on puisse en tenir compte, ceux sur lesquels on a toujours besoin d'information scientifique et ceux inclus dans le cadre du Protocole de Montréal. L'Afrique du Sud et le Japon avaient souligné le besoin d'une évaluation scientifique de nouveaux gaz. L'UE et la Norvège ont supporté l'inclusion des hydrofluorocarbones (HFCs) et des perfluorocarbones (PFCs) et la Fédération Russe de mettre en garde contre l'inclusion de gaz insignifiants. Aucun consensus n'a été atteint sur l'inclusion des HFCs et PFCs dans l'annexe A du PK. Les parties ont cependant demandé plus d'informations sur ces gaz comme le G77/Chine qui appelle à de travaux scientifiques futurs sur les aspects techniques et méthodologiques.

Les effets collatéraux

L'Australie a suggéré que les effets collatéraux soient considérés comme les conséquences liées « aux programmes et mesures entrepris par les Parties en relation avec leurs obligations ». Le Tuvalu, avec la Nouvelle Zélande, le Groupe Africain et d'autres Parties, ont affirmé qu'une considération particulière devrait être faite autour des effets collatéraux sur les pays pauvres. En guise d'exemples d'effets collatéraux, le G77/Chine, l'Australie et la Nouvelle Zélande, ont indexé les barrières commerciales non tarifaires. Le Tuvalu a évoqué les impacts négatifs de certains biocarburants et la Gambie d'attirer l'attention sur la crise alimentaire actuelle. Le AWG-KP a invité les Parties et les organisations majeures à faire des soumissions d'informations sur le sujet d'ici au 03 octobre 2008. Ces soumissions seront compilées dans un document qui servira au travail à Poznań.



La délégation du réseau «Climat et Développement» à Accra de gauche à droite: Moussa Na abou (Enda), Emmanuel Seck (Enda), Fatima Kaba (Enda), Sandra Freitas (JVE- Togo).

Conclusions du AWG-LCA

Les Parties ont convenu de créer trois groupes de contact au sein du AWG-LCA à savoir sur : « Action soutenue sur l'adaptation et les moyens de sa mise en œuvre », « Action soutenue sur l'atténuation et les moyens de sa mise en œuvre » et « Délibérations sur les technologies et les finances ainsi que les considérations sur les arrangements institutionnels »

Atténuation et moyens de mise en œuvre

Les questions relatives à l'atténuation et les moyens associés de mise en œuvre furent débattues lors de deux ateliers sur « les approches sectorielles et les actions spécifiques aux secteurs » et la « REDD, la conservation et la gestion durable des forêts »¹. Plusieurs Parties avaient appelé les pays développés à prendre le devant sur les réductions d'émissions et nombre de pays en développement dont l'Afrique du Sud, le Brésil et la Chine, ont affirmé que les actions d'atténuation existantes dans les pays en développement doivent être reconnues². Plusieurs Parties estiment que les critères de classification des pays ont dû changer depuis 1992. L'Australie et le Japon ont suggéré que les Parties non Annexe I ayant un fort PNB doivent désormais joindre l'annexe I. Le G77/Chine et le Groupe Africain s'étaient énergiquement opposés à toute différenciation au-delà de celle qui existe déjà dans le cadre de la Convention. Le Japon a souligné la pertinence de l'approche sectorielle mais l'Inde d'affirmer que les approches sectorielles globales ne sont pas appropriées aux pays en développement.

Adaptation et moyens de mise en œuvre

Dans ce groupe de contact, le Bangladesh a proposé l'établissement d'un centre de recherche régional sur l'adaptation³ qui sera basé au Bangladesh. Le Groupe Africain a soumis une proposition sur ses points de vue sur l'adaptation pour l'après 2012. AOSIS (Alliance des petits Etats insulaires) a proposé un cadre d'adaptation qui contiendra les mécanismes relatifs aux sources de financement ainsi que les voies et moyens pour bâtir la résilience et s'adapter aux impacts du changement climatique. L'Union Européenne avait donné quelques grandes lignes pouvant régir un possible accord à Copenhague sur l'adaptation qui permettra une hausse des ressources financières et des investissements sur l'adaptation, l'intégration de l'adaptation dans les planifications nationales ainsi qu'un support aux pays vulnérables afin de formuler des plans et programmes d'adaptation. Le Groupe Africain a proposé aussi la mise en œuvre d'une initiative africaine régionale qui englobera un réseau de centres d'excellence africains ainsi que la conduite de projets pilotes. Plusieurs Parties pays en développement ont soulevé le fait que malgré l'élaboration de plusieurs Programmes d'Action Nationaux d'Adaptation (PANA) et l'identification d'actions prioritaires, très peu de ces PANA furent mis en œuvre du fait d'un manque de financements.

Délibérations sur les technologies et les finances

De nouvelles propositions sur les technologies et les finances comme la mise sur pied d'un mécanisme financier de la Convention et un mécanisme de transfert de technologie, furent introduites par le G77/Chine. A propos des finances, les Parties ont discuté des principes, des sources de

financement, des mécanismes et critères de financement ainsi que des propositions spécifiques. A propos des sources de financements, les pays en développement ont noté que ces financements doivent venir des pays de l'annexe I tandis que les pays développés comme les Etats-Unis et l'UE, ont mis en exergue l'importance du secteur privé. L'UE a mis en exergue le besoin d'utiliser les marchés carbone ainsi que d'autres instruments financiers innovateurs. L'Australie a noté que des initiatives pertinentes en dehors du cadre de la Convention doivent être reconnues et considérées. L'Inde et le Pakistan ont soulevé la question du régime des droits de propriété intellectuelle comme une barrière au transfert de technologie.

Programme de travail pour 2009

Les discussions s'étaient focalisées sur les éléments du programme de travail pour l'année 2009 dont particulièrement le nombre d'ateliers à conduire et les sujets de discussion lors de ces ateliers. Plusieurs Parties ont soulevé le besoin de limiter le nombre d'ateliers pour 2009. Le AWG-LCA a demandé au Secrétariat d'organiser seulement trois ateliers à sa 5ème session sur: Les engagements des pays développés sur l'atténuation et les actions d'atténuation conduites dans les pays en développement. Le second atelier portera sur les conséquences sociales et économiques des mesures de réponse face au changement climatique tandis que le troisième portera sur les opportunités et les défis de la mitigation dans le secteur de l'agriculture.

Pan-Africa Climate Justice Alliance

En prélude à la 3^e session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la CCNUCC, *Christian Aid* a organisé, en partenariat avec APRODEV, à Accra une réunion régionale du 19 au 20 août 2008. Cette réunion a été un cadre d'échange et de discussion sur les principes d'équité dans le processus de lutte contre la dégradation du climat. C'était une occasion pour les acteurs de la société civile africaine de développer une stratégie commune en vue d'influencer les gouvernements africains et des négociateurs.

La réunion panafricaine sur la justice climatique d'Accra reflétait l'urgent besoin de soutenir et renforcer les capacités de la société civile africaine sur les questions de changement climatique. Mais aussi et surtout la nécessité d'établir des relations de travail efficaces entre les réseaux africains et les organisations qui sont intéressés par et ou travaillant déjà activement sur les changements climatiques et des questions de développement avec une perspective de justice climatique.

Une coalition d'organisations de la société civile africaine intervenant sur les questions de changements climatiques dénommée 'Pan-Africa Climate Justice Alliance' a été mise en place. Cette coalition a pour, entre autres objectifs, de faciliter le réseautage entre les différents acteurs de la société civile concernés et la prise en compte des questions d'équité et de développement dans le processus de la CCNUCC.

¹ détails sur <http://www.iisd.ca/vol12/enb12378e.html> et <http://www.iisd.ca/vol12/enb12379e.html>

² Proposition soutenue jadis par le réseau Climat & développement

³ Proposition soutenue jadis par le réseau Climat & développement